



francetélévisions



communiqué
de presse

Paris, Le 26 mars 2008

Dès son installation en février dernier, la commission pour la nouvelle télévision publique avait souligné sa volonté de chiffrer le montant de la dotation en capital dont France Télévisions a besoin afin de pallier le manque à gagner sur ses recettes publicitaires pour l'année 2008.

Hier, mardi 25 mars, le Président de la commission, Jean-François Copé, a annoncé une évaluation de ce manque à gagner publicitaire en 2008 à 150 millions d'euros. Ce chiffre a été établi à partir du chiffre d'affaires publicitaires de France Télévisions enregistré en 2007, en tenant compte également de la baisse des rentrées publicitaires pour l'année 2008, estimée aujourd'hui à hauteur de 20%.

Le Président de la commission a par ailleurs précisé que cette dotation devrait être « forfaitaire », c'est-à-dire qu'elle ne dépendra pas du chiffre d'affaires effectivement réalisé par France Télévisions Publicité en 2008.

Le groupe France Télévisions salue cette avancée positive qui lui permet de poursuivre sereinement sa stratégie éditoriale, tout en gardant une structure financière saine. Cette annonce constitue pour tous ses salariés une motivation à poursuivre leurs efforts, avec une plus grande visibilité.

Il appartient maintenant à l'Etat de prendre le relais sur la base de ces recommandations et d'en définir les modalités d'application.

Contact presse : Aurélie Ferton, attachée de presse 01.56.22.67.15
Assistée de Hervé Marro (stagiaire)